Charte Ehtique Handy Open Source

PREAMBULE

Une charte de l'association est réalisée et jointe en annexe au règlement intérieur.

Elle a pour but de synthétiser et préciser l'éthique des statuts et du règlement intérieur de l'association, en évitant que l'interdit ne soit contourné.

L'application de règles simples en respect de cette charte devra permettre un bon fonctionnement de l'association.

Cette charte sera disponible sur le site web de l'association ou à disposition dans les locaux éventuels utilisés par l'association ou par envoi électronique.

- 1.1. Les membres s'efforceront de se respecter mutuellement, aucune personne ne devra faire l'objet de discrimination ou harcèlement numérique ou physique en fonction de :
- Sa couleur
- Son sexe
- Son physique
- Son orientation sexuelle
- Son opinon religieuse
- Son opinion politique
- 1.2. Les membres s'engagent à faire preuve d'une parfaite probité, en toutes circonstances, que ce soit dans l'association ou en dehors.
- 1.3. Les membres ne polémiqueront pas de leurs choix numériques au nom de l'association
- Les membres s'abstiendront de porter atteinte d'une quelconque façon à la réputation, à l'image et aux intérêts de l'association et des autres membres.
- 1.5. Les membres respecteront strictement la confidentialité des informations non-publiques dont ils pourront avoir connaissance au sujet de l'association et des autres membres.
- **1.6.** Les membres ne divulgueront pas les coordonnées des autres membres et de leurs représentants.
- 1.7. Les membres n'utiliseront pas les produits de l'association pour des finalités étrangères à l'objet de l'association. Ils s'engagent en particulier à ne pas en faire une quelconque utilisation commerciale et à ne pas les utiliser ou permettre leur utilisation à des fins d'enrichissement personnel.
- **1.8.** Les membres s'efforceront de participer ou s'intéresser à la vie de l'association
- 1.9. Les membres actifs s'efforceront d'œuvrer à la réalisation des projets dans lesquels ils se sont librement engagés.

« Fait à, Saint-Philbert de Bouaine le 03/09/2019 »

Le Président :

Le Secrétaire :

Jacky Danthine